

2ème journée de la sécurité routière



Depuis la première journée de la sécurité routière, un groupe de travail technique s'est constitué. Il réunit des services municipaux, le moto-club Martigues/Port-de-Bouc, les auto-écoles de la ville et les élus délégués à cette question, Mesdames Stéphanie di Césare et Meriem Ladjal. Chargé d'identifier les problématiques et de proposer des aménagements, il a mis en place deux outils pour suivre les difficultés et les mesures concrètes qui ont été prises

- Une **cartographie interactive** a été réalisée à partir d'un premier travail de terrain du groupe et s'est enrichie des remarques des habitants. Elle recense les difficultés et les préconisations du groupe de travail pour y répondre.
- Un **tableau de bord** récapitule les demandes et le suivi des préconisations du groupe : il présente plusieurs niveaux d'intervention ; il indique les travaux réalisés, en cours de réalisation et ceux qui ne peuvent pas l'être pour des raisons techniques ou réglementaires ; il recense aussi ceux qui nécessitent une réflexion plus globale et en lien avec les travaux de plus grande envergure qui seront entrepris dans le cadre du projet de ville et du PNRU.

Des réponses multiformes

Plusieurs initiatives proposent de sensibiliser le public aux attitudes respectueuses du bien vivre ensemble et de mener une réflexion commune sur les incivilités routières : Rencontres pour la ville, Forum des jeunes, visites et réunions de quartiers, Journée de la sécurité routière. En outre, la ville est membre du CISPD du Pays de Martigues (Port d'attache n°129) qui intervient dans les établissements scolaires. De même, l'AJès et l'association **Vie Libre**, interviennent mènent des actions de sensibilisation auprès du jeune public.

En matière de prévention, la ville réalise des aménagements pour améliorer et sécuriser la circulation des véhicules et des piétons : marquages au sol, ralentisseurs, signalétique, signalisation. Le service de la **Gestion Urbaine et Sociale de Proximité**, les centres sociaux, les écoles et les parents ont travaillé ensemble autour du projet « **Sur les chemins de l'école** » dans le cadre du Contrat de Ville. C'est ainsi que « Arthur et Zoé » sont venus matérialiser et sécuriser les parcours des piétons vers les écoles.

Changer nos pratiques

Cependant, des comportements peu citoyens persistent. La police municipale constate une forte augmentation du nombre de procès verbaux et de mise en fourrière a été constatée entre 2015 et 2016. Des contrôles de vitesse sont réalisés deux fois par mois mais à Port-de-Bouc comme ailleurs, les infractions relèvent des incivilités routières et notamment les stationnements sur les trottoirs, en double-file, sur les passages piétons etc. La crainte de la sanction ne suffit pas. Il faut surtout prendre conscience que ces comportements impactent la sécurité des piétons. La journée de la sécurité routière vise à susciter cette nécessaire prise de conscience.